

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-03-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6e jour du mois de mars 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier;

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:05 heures;

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(17-03-40) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-03-41) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 6e jour du mois de février 2017 soit accepté tel rédigé.

(17-03-42) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 62 687.90\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 376

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 374.23\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

(17-03-43) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par: Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2015 et 2016 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-44) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 20 mars 2017 au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales des années 2015 et antérieures;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont les suivants :

matricule : 8960-87-1074
#lot(s)/ Cadastre : 1047-2 du Canton de Durham
Taxes municipales : 351.95\$
(comprenant frais & intérêts)
Taxes scolaires : 69.00\$
(comprenant frais & intérêts)
Total : 420.95\$

Que des frais de 30. \$ par fiche sont exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs;

Que le taux d'intérêt applicable pour chaque année réclamée est de 10% tel qu'indiqué dans les règlements de taxation;

Que soit enlevé de la vente pour taxes les propriétés dont les taxes des années 2015 et antérieures seront payées avant la date limite fixée par la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents
Luc Bessette arrive à 20h05

(17-03-45) PERSONNE AUTORISÉE / VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des propriétés qui sont envoyées en vente pour les taxes;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Lyne Tessier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comme personnes autorisées à enchérir sur les propriétés du territoire de la municipalité de Lefebvre en vente pour les taxes;

Il est également résolu que l'enchère ne dépasse pas le montant couvrant les taxes, les intérêts et les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-46) COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES / VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a huit dossiers pour lesquels les taxes scolaires n'ont pas été honorées dont un dossier d'un contribuable de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les propriétés ayant des taxes impayées pour les années 2015 et 2016 sont envoyées en vente pour taxes impayées;

CONSIDÉRANT que ledit contribuable n'a pas de taxes 2015 impayées;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Lefebvre désire être équitable pour l'ensemble de ses contribuables;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de ne pas envoyer en vente pour taxes impayées la propriété ciblée par la commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-47) ENTENTE D'UNE CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE DRUMMOND N'AYANT PAS D'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de la MRC de Drummond ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de s'intégrer à l'Office municipal d'habitation de Drummondville ;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Drummondville a présenté au conseil des maires de la MRC de Drummond un projet d'entente d'intégration

et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente inclus la possibilité de considérer les citoyens des municipalités ne possédant pas d'office admissible à un logement à prix modique sur le territoire de la MRC de Drummond moyennant une contribution annuelle au prorata de leur population ;

CONSIDÉRANT que seules les dépenses de la masse salariale du personnel de la sélection/location de l'Office municipal d'habitation de Drummondville seront considérées pour le calcul de la contribution ;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente d'intégration, il y a lieu d'émettre une recommandation non favorable pour la participation de la Municipalité de Lefebvre ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Lefebvre ne participe pas au projet d'entente d'intégration concernant l'Office municipal d'habitation étant donné le coût et le manque de donnée concernant le nombre d'anciens citoyens de Lefebvre bénéficiant déjà d'un logement dans un OMH sur le territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-48) REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU PRÊT TEMPORAIRE TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un prêt temporaire pour les travaux sur la route O'Brien ;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière suggère de rembourser une tranche de 75 000. \$ sur le prêt;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit recevoir un versement de 315 185.\$ du Programme TECQ 2014-2018 vers le 15 mars prochain;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de rembourser immédiatement une somme de 75 000. \$ sur le prêt temporaire;

Il est également résolu d'autoriser un remboursement de 315 185. \$ dès la réception du versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-49) MANDAT INGÉNIEUR/ TRAVAUX TECQ 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un ingénieur pour les travaux sur la route Danby, le 12^e rang et le chemin Lévesque;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de WSP Canada Inc. datée du 6 mars 2017;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate la firme WSP Canada Inc et accepte l'offre de services professionnels pour les travaux de pavage sur la route Danby (partie), le 12^e rang (partie) et le chemin Lévesque (partie) au montant de trois mille cent cinquante dollars (3 150.\$) plus taxes;

Qu'une somme de trois mille six cent vingt-cinq dollars (3 625.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-21-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-50) DEMANDE DE SOUMISSIONS TRAVAUX DE PAVAGE ROUTE DANBY (PARTIE), 12^E RANG (PARTIE) ET CHEMIN LÉVESQUE (PARTIE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions publiques relatives aux travaux de pavage sur la route Danby (partie), le 12^e rang (partie) et le chemin Lévesque (partie) ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie publique relativement aux travaux de pavage sur la route Danby (partie), le 12^e rang (partie) et le chemin Lévesque (partie);

Que la demande de soumissions soit publiée dans le site internet SEO et dans le journal l'Express de Drummondville ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à déterminer la date d'ouverture des soumissions;

Que les dépenses liées à la publication soient prises dans le poste budgétaire (02-130-00-341).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-51) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 15 février 2017 de «Jean-Pierre Carpentier Enr.» en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage «Jean-Pierre Carpentier Enr. » pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-seize dollars et soixante-cinq cents (96.65\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2017;

Que «Jean-Pierre Carpentier Enr.» chargera une indexation pour le carburant si le prix du litre dépasse 1.35\$ taxes comprises;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-52) DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ / FERME A & L ST-PIERRE INC.

CONSIDÉRANT que la Ferme A & L St-Pierre Inc. demande à la municipalité de nettoyer le fossé du chemin le long de ses terres agricoles soit sur la route Caya et le 9^e rang étant donné les problèmes de drainage agricole;

CONSIDÉRANT le règlement 216 de la municipalité stipulant que le contribuable prend à sa charge 50% des coûts lorsque les travaux visent le drainage des terres;

CONSIDÉRANT que l'entretien de la route Caya dans cette partie de chemin est à l'entretien de la Municipalité de Wickham ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte la demande Ferme A & L St-Pierre Inc. pour la partie du 9^e rang sur une longueur approximative de 825 mètres;

Que 50% du coût des travaux soit à la charge du demandeur ;

Que les dépenses des travaux soient autorisées à même le budget de nettoyage de fossés (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-53) VENTE DE BUREAUX D'ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes va changer les bureaux des étudiants à l'école Sainte-Jeanne d'Arc le 17 mars prochain ;

CONSIDÉRANT que les anciens bureaux appartiennent à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se départir de ces bureaux ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser la vente des bureaux d'étudiant au coût de 10.\$ chaque ;

Que la vente aura lieu le 16 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-54) DEMANDE AU FONDS DE LA RURALITÉ / PATINOIRE

CONSIDÉRANT le programme de subvention du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT le projet de réfection majeure de la patinoire ;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à l'aide financière du Fonds de la ruralité;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre prépare et dépose une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée comme répondante et soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-55) TRAVAUX DE PEINTURE DANS L'ÉCOLE / ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit des travaux de peinture dans l'école durant l'été 2017 ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que les pièces suivantes soient repeintes :

- La grande salle
- Le plancher de la grande salle
- Le corridor

Que la municipalité demande à l'École Sainte-Jeanne d'Arc de s'assurer que les pièces soient vidées et nettoyées avant l'exécution des travaux de peinture ;

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière à demander des soumissions à différents peintres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-56) ÉLECTRICITÉ POUR ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer une prise de 50 ampères à l'école afin d'avoir accès à une connexion électrique fiable et sécuritaire pour les événements extérieurs (ex. fête nationale, cinéma extérieur);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire avoir la même prise dans l'église;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte de faire installer une prise de 50 ampères à l'école et à l'église;

Que Réjean Gauthier, entrepreneur électrique, fasse les travaux;

Qu'une somme de 500.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-702-90-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-03-57) DEMANDES CONCERNANT LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
2017**

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre est à organiser la Fête nationale du Québec 2017 qui se déroulera le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre a déposé des demandes à la municipalité concernant l'utilisation des bâtiments, des terrains, du mobilier, de l'équipement et le prêt de personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre demande une aide financière de 800.\$ pour la fête;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise que les activités de la Fête nationale se déroulent sur ses terrains;

Que les bâtiments de l'école, de l'école maternelle et du Carrefour Lefebvre soient mis à la disponibilité du comité pour cette journée;

Que le Conseil accepte de fournir son mobilier et ses équipements soit des tables, des chaises, des réfrigérateurs, des extensions électriques et des barrières ;

Que le comité organisateur soit responsable de tous bris ou vols concernant les biens de la municipalité;

Que le conseil autorise l'inspecteur municipal à travailler avec les bénévoles de la fête;

Qu'une somme de 800.\$ soit accordée comme aide financière pour la Fête nationale;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 800.\$, pris dans le poste budgétaire (02-701-91-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-58) FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017 / FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT qu'il y aura des feux d'artifice pour la Fête nationale du Québec qui se dérouleront soit le 23 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que le service incendie de Durham Sud soit sur place lors des feux d'artifice;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de feux d'artifice pour souligner la Fête nationale du Québec avec les conditions suivantes :

- Garder en tout temps un artificier certifié en charge de ces feux;
- S'assurer qu'un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d'incendie
- Suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume *Le Manuel de l'Artificier* de la Division des Ressources;
- Utiliser les feux d'artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers qui dessert la municipalité;
- *L'artificier doit détenir une assurance responsabilité de 2 000 000.\$ et doit en fournir une copie à la municipalité.*

Que la tenue des feux d'artifice soit conforme à tous les règlements en vigueur au moment de l'évènement;

Que le Conseil municipal de Lefebvre demande au service incendie de Durham Sud d'être présent pour l'activité des feux d'artifice à la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-59) DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre organise une journée de festivités le 23 juin 2017 pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre doit faire une demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur doit être autorisée par une résolution de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre autorise le comité organisateur à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-60) FONDATION CÉGEP DRUMMONDVILLE / BOURSES D'ÉTUDE

CONSIDÉRANT la demande de participation à une bourse étudiante, volet municipalité édition 2017 par la Fondation Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT que cette bourse est remise à des étudiants de notre territoire en fonction des critères de réussite scolaire lors d'une rencontre au Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT que le montant demandé pour la bourse **Lefebvre 1** est de cent soixante-quinze dollars (175.\$) et pour la bourse **Lefebvre 2** est de cent soixante-quinze dollars (175.\$);

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre participe à la bourse étudiante, volet municipalité édition 2017;

Que la municipalité de Lefebvre verse deux bourses d'étude, soit une bourse d'étude au montant de cent soixante-quinze dollars (175.\$) et la deuxième au montant de cent soixante quinze dollars (175.\$);

Que ces bourses soient remises à deux étudiants Lefebvrois pour leurs efforts et leur réussite scolaire;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la Fondation du Cégep de Drummondville et que ces bourses soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-03-61) AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre de décréter le mois d'avril comme le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES ACTIVITÉS DÉFI SANTÉ

La coordonnatrice en loisirs présente l'horaire des activités qui sont organisés pour le DÉFI SANTÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbal du 18 janvier 2017
- Rencontre du 9 mars 2017 : Gestion de l'eau en milieu agricole
- RGMR Bas St-François : Procès-verbal
- Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus Communauté de Ste-Jeanne d'Arc:
Lettre de remerciement

(17-03-62) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:00 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière